MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 SEPTEMBRE 2024

Etaient présents :

Denis BARROT	**Philippe BOUTEILLE**	**Alexandra CHEVALIER**
Guy FRACHE	**Pierre LUCIANI**	**Edward MORGAN**
Mélanie PEREZ	**Camille ROBESSON**	

Membres en exercice : 10
Membres présents : 8
Membres excusés : Eric DUTRIEVOZ - Eric MARCEL
Convocation : 23 septembre 2024
Secrétaire de séance : Pierre LUCIANI

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 27 septembre 2024 à 18h30 en mairie sous la présidence du Maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

PLAN DE MANDAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) a travaillé sur une version actualisée de son plan de mandat. Trois grandes finalités ont été définies par le groupe de travail qui a œuvré à cette réflexion, dont voici les contenus et ambitions respectives :

- **Développer notre territoire de manière raisonnée à travers les axes suivants** :
 - développer notre économie, nos emplois et notre agriculture en proximité ;
 - se doter d'une stratégie d'ensemble sur les mobilités ;
 - être un territoire performant sur le plan énergétique ;
 - sensibiliser les habitants et les agriculteurs quant à leur rôle dans la préservation de leur environnement ;
 - et asseoir une vision partagée de l'aménagement du territoire.

- **Veiller à la qualité du cadre de vie, de nos services à la population et de nos infrastructures :**
 - Accompagner de manière cohérente et équitable le développement de l'offre de services en matière d'enfance et de petite enfance ;
 - Réduire les déchets produits sur le territoire et optimiser leurs prises en charge ;
 - Garantir la qualité des infrastructures, des bâtiments et des réseaux sur notre territoire ;

- Faciliter l'émergence de politiques sociales sur le territoire.

- **Faire grandir la cohésion et le sentiment d'appartenance au territoire et à la CCBPD :**
 - Mettre en valeur l'identité de l'ensemble du territoire du Beaujolais Pierres Dorées ;
 - Mettre en valeur notre identité en tant qu'institution publique ;
 - Inscrire notre action dans le cadre d'une gestion financière responsable et transparente.

Dans le débat qui suit la présentation de cette actualisation du plan de mandat de la CCBPD, deux sujets sont évoqués par les conseillers municipaux de Saint-Jean-des-Vignes :
- La possibilité d'utiliser le bulletin intercommunal pour présenter les missions et actions de la CCBPD,
- Les craintes de dysfonctionnements et de lourdeurs administratives qui pourraient être engendrées par le rattachement des syndicats intercommunaux à la CCBPD (rattachement en cours d'étude).

MUSEE FOSSILEA

1. Convention de servitude ENEDIS

Pour permettre une alimentation électrique suffisante au musée Fossilea, ENEDIS procède à l'installation de dispositifs électriques sur des parcelles Communales. Pour permettre cette occupation du domaine public, il est nécessaire de mettre en place des conventions de mise à disposition :
- Une première convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique sur la parcelle AB 42 ;
- Une seconde convention de mise à disposition pour l'implantation d'une canalisation sous terraine de 1m de large sur 33m de long sur la parcelle AE 21.

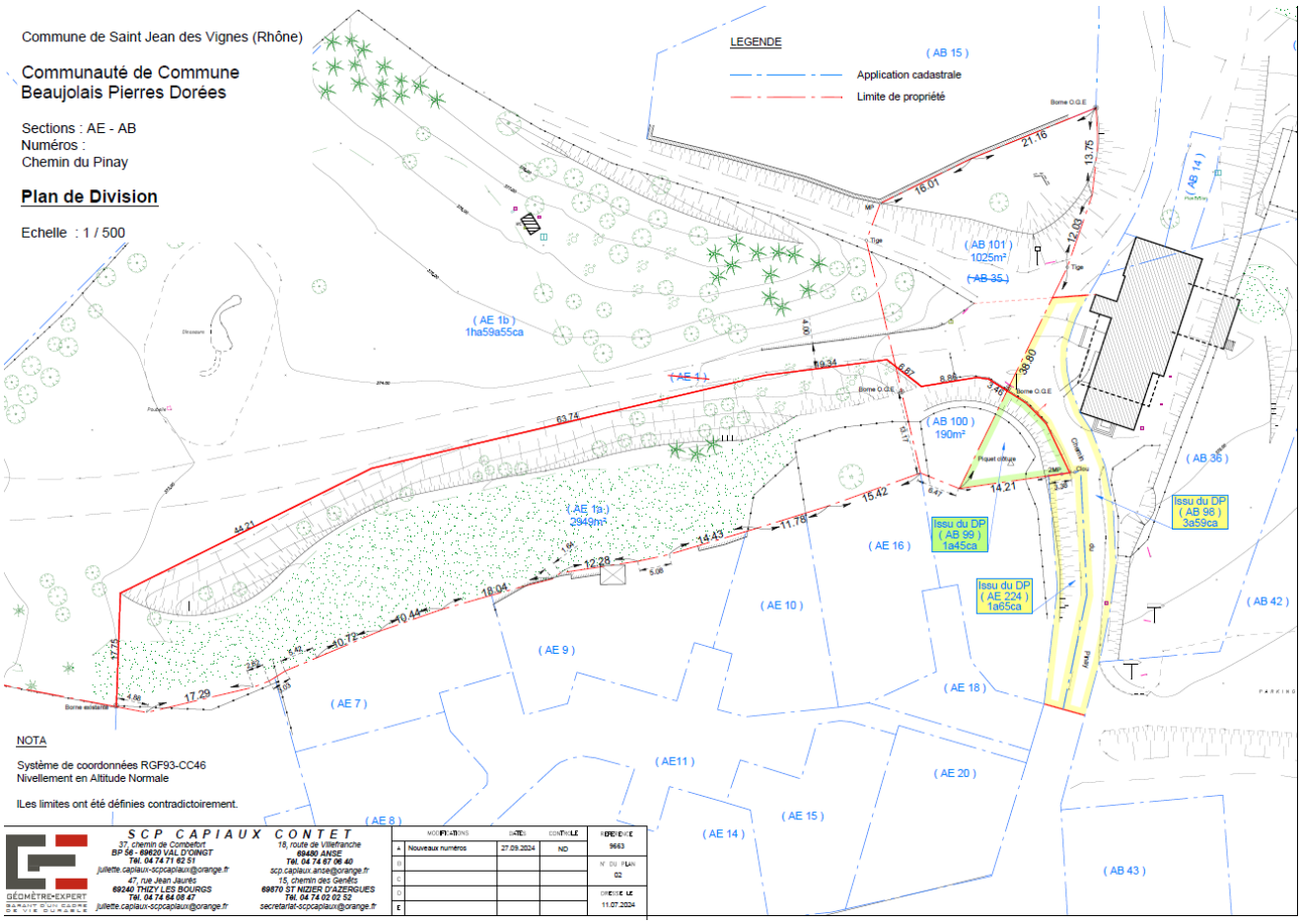
Ces conventions ne donneront pas lieu à dédommagements de la part d'ENEDIS. A noter que la Commune s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, des plantations ou cultures et construction préjudiciable à l'établissement.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités, signer tous actes et documents relatifs aux deux conventions de servitude ENEDIS présentées ci-dessus.

2. Division parcellaire sur parcelle AB 35

En janvier 2021, le conseil municipal avait délibéré pour que le tracé du chemin du Pinay qui traverse l'emprise de l'espace Pierres Folles soit désaffecté de son utilité de voie communale. Cette autorisation avait donné lieu à la rédaction de la délibération 2021/02, qui n'a pas été suivie d'effet à ce moment-là.

En septembre 2024, Monsieur le Maire a missionné le cabinet CAPIAUX-CONTET de reprendre le dossier. Le cabinet de géomètre a donc désaffecté le chemin communal et donné délivrance à 2 nouvelles parcelles, à savoir AB 98 et AE 224 qu'il convient aujourd'hui de réaffecter au domaine privé de Saint-Jean-des-Vignes.



→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE de réaffecter les parcelles AB 98 et AE 224 au domaine privé de la Commune de Saint-Jean-des-Vignes.

3. Déplacement du dinosaure

Monsieur le Maire introduit un dernier sujet concernant le musée Fossilea, à savoir : le déplacement du dinosaure du jardin botanique. La CCBPD ne trouve pas d'entreprise partante pour déplacer le dinosaure. En cause : la complexité de l'opération et les risques importants de casser la sculpture. En l'état actuel, la sculpture est donc vouée à être démolie sur place car elle n'a pas sa place dans les plans du nouveau jardin botanique.

Les conseillers municipaux souhaitent tenter le déplacement du dinosaure avec l'aide d'un grutier, ce, tout en ayant conscience des risques de casser définitivement la sculpture. La sculpture pourrait être installée du côté du futur parc du Grand Vière, soit au Nord du musée, dans un endroit exact qui reste à définir. Quatre conseillers municipaux se proposent pour tenter cette opération avant fin d'année, à savoir : Philippe BOUTEILLE, Guy FRACHE, Edward MORGAN et Denis BARROT.

FINANCES

1. Situation financière annuelle de la Commune au 31/8/2024

L'Adjointe aux finances présente l'avancée du budget 2024 au 31 aout. Globalement, elle indique que le budget prévisionnel est respecté et que les finances communales sont saines.

Concernant les comptes de fonctionnement :

- 209 021€ de dépenses de fonctionnement réalisées sur 359 766€ (soit 58% du budget affecté),

- 203 302€ de recettes de fonctionnement perçues sur 423 056€ attendues (soit 48% du budget affecté).

Seul point de vigilance évoqué : les dépenses annuelles en eau potable qui ont fortement augmentées cette année par rapport à l'année précédente (+1312€ par rapport au budget prévu). Trois explications sont déjà avancées : les importantes augmentations tarifaires du prix du mètre cube d'eau et de l'abonnement ainsi que des augmentations de consommation. Une analyse plus fine des consommations va être faite par bâtiment.

Concernant les comptes d'investissement :

- 24 958€ de dépenses d'investissement réalisées sur 176 715€ (soit 14% du budget affecté),
- 142 251€ de recettes d'investissement enregistrées sur 176 715€ (soit 81% du budget affecté).

La faiblesse des dépenses d'investissement réalisées s'explique par le retard des travaux sur l'extension du cimetière communal qui seront reportées sur l'année prochaine.

2. Point sur les travaux de maintenance et investissements réalisés depuis le 1er janvier

L'adjointe aux finances propose ensuite un focus plus détaillé sur les travaux de maintenance (impactent le budget de fonctionnement) et les investissements (impactent le budget d'investissement) réalisés depuis le 1er janvier 2024.

Pour les travaux de maintenance exceptionnels : il est à retenir :
Les économies réalisées sur :

- 6000€ budgétés non utilisés pour des travaux de gestion des eaux pluviales sur le chemin du Mont Saint-Jean qui devraient être réalisés en 2025,
- 4000€ budgétés non utilisés pour les travaux d'ajout d'un compteur électrique en salle évolution (gymnase) qui seront réduits à seulement 500€ de dépenses à prévoir en 2025 en raison des évolutions réglementaires permettant l'accès aux tarifs réglementés pour les petites communes quel que soit la puissance du compteur,
- 600€ d'économies faites sur la réparation des volets roulants.

Des dépenses réalisées sur :

- L'achat de vaisselle pour la cantine scolaire et la mairie,
- Des réparations diverses pour l'entretien de l'électroménager et des bâtiments : lave-vaisselle, robinet de la laverie et filtres de la chaudière du gymnase (dépenses financées par le budget entretien des bâtiments et du matériel communal provisionné chaque année : 8946€ consommés sur 15 000€ budgétés).

Pour les investissements : il est à retenir :
Les investissements finalisés pour :

- Les travaux nécessaires au cheminement piéton de l'école à la garderie,
- La refonte du site Internet en cours de rédaction,
- Le diagnostic énergétique de la salle des fêtes communale.

Des investissements non prévus mais nécessaires pour l'achat de deux électroménagers (le frigo de la mairie et la cuisinière de l'école).

Les investissements en attente pour du mobilier à l'école, un porte manteau pour la garderie et des barres d'installation de coulisses amovibles pour le gymnase.

Deux projets d'investissement non-inscrits dans le budget sont évoqués par l'adjointe aux finances, à savoir :

- L'acquisition d'ordinateurs pour l'école et la mairie qui pourraient être financés en partie sur 2024 et en partie sur 2025,
- Des travaux de remise en état du sentier des Ecureuils (appelé aussi chemin de Torge) qui seront réalisés d'ici fin 2024.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que ces deux dépenses (ordinateurs et sentier des Ecureuils), qui représentent environ 6000€ TTC, non inscrites au budget soit réalisées d'ici fin 2024.

3. Enregistrement d'une créance éteinte

L'Adjointe aux finances rappelle que la société « Atelier de Kris » avait inséré un encart dans le bulletin intercommunal 2018. Cette société n'a jamais pu régler les 50€ demandés. C'est pourquoi le trésor public demande à la Commune d'enregistrer cette créance en « créance éteinte » pour motif « insuffisance d'actif ». Cette créance pourra donc être enregistrée au compte 6542 dédié aux pertes sur créances irrécouvrables.

→ Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DONNE SON ACCORD pour que la créance 2018 de l'Atelier de Kris portant pour 50€ soit enregistrée comme créance éteinte.

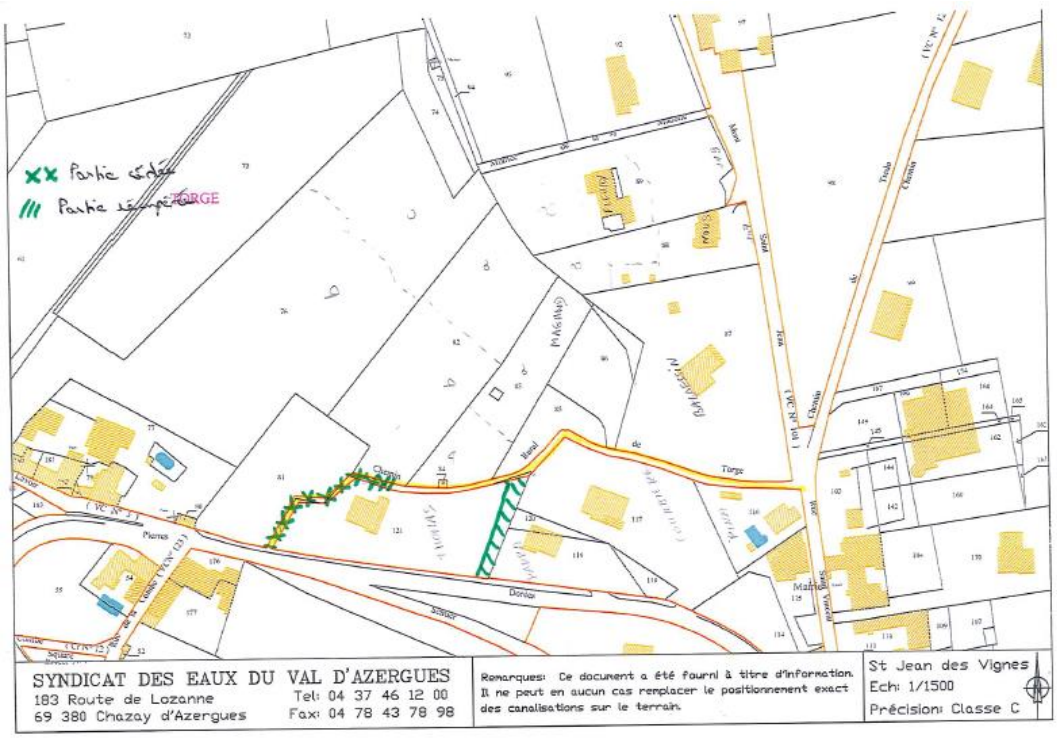
SENTIERS COMMUNAUX

1. Projet d'échange de parcelles

Monsieur le Maire et un conseiller en charge de la voirie expliquent que depuis 2022, la Commune de Saint-Jean-des-Vignes mène un projet de réaménagement des sentiers communaux ce, dans une optique d'encouragement des déplacements piétons, de valorisation du patrimoine naturel et de développement touristique de la commune. Trois sentiers sont concernés par ce projet dont le sentier des Ecureuils (aussi appelé chemin de Torge) qui permettra de rejoindre le centre-bourg (dont l'école et la mairie) depuis le hameau de la Combe.

Pour permettre la remise en service de ce sentier dont une partie a été annexée par une propriété depuis plusieurs dizaines d'années, le conseil municipal a envisagé, dans son conseil municipal du 26/04/2024 un échange de terrain entre ledit propriétaire et la Commune. Cet échange de terrain permettra la mise en place d'une pente plus douce sur le sentier des Ecureuils, donc un aménagement plus facile et moins couteux.

Le propriétaire concerné a donné son accord et une consultation publique a été ouverte le 24/09/2024 et le sera jusqu'au 24/10/2024, date à partir de laquelle il pourra être envisagé de délibérer en conseil municipal sur l'échange de parcelle afin de le rendre opposable.



2. Travaux à prévoir pour la mise en place du chemin des Ecureuils

Le conseiller en charge de la voirie et pilote du projet de la remise en état des sentiers communaux fait état des travaux à mener pour permettre la finalisation du chemin des Ecureuils :

- Frais de géomètre pour échange de terrain (prévus sur octobre) devisés à 1200€ TTC,
- Travaux de terrassement (prévus sur novembre ou décembre) devisés à 7 848€ TTC et comprenant des travaux de mise en place d'escaliers sur certaines portions du chemin,
- Frais d'élagage à facturer au propriétaire concerné,
- Panneaux indicatifs (à prévoir sur 2024 ou 2025 selon finances).

En plus de ces travaux, le conseiller municipal précise qu'il sera nécessaire de prévoir le débroussaillage du sentier par les agents communaux et le renforcement du toit du puits communal se trouvant sur le chemin.

Les travaux de remise en état du chemin des Ecureuils effectivement réalisés d'octobre à décembre 2024 permettront de conserver la subvention de 3827€ versée par le Département du Rhône.

3. Autres sujets évoqués

Les conseillers en charge de la voirie ont fait chiffrer l'élagage d'un arbre situé au carrefour de la route des Pierres Dorées et de la rue Saint-Vincent (540€ TTC). Il est acté que les frais de broyage et d'évacuation des branches soient supprimés du devis et gérés par la municipalité.

Enfin, les conseillers en charge de la voirie et Monsieur le Maire évoquent les travaux de voirie réalisés en septembre par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour le compte de la Mairie et à savoir :

- Reprise de l'évacuation des eaux pluviales sur la montée des Grappilleurs et le chemin du Cuvier,
- Réfection de l'enrobé sur le haut du chemin du Piémont.

COMMUNICATION

1. Bulletin intercommunal

La conseillère en charge de la communication fait état des retards de réponse aux demandes envoyées ou déposées pour les encarts publicitaires et les articles du bulletin intercommunal. Plusieurs conseillers proposent leur aide pour relancer les retours d'encarts publicitaires et un email de relance aux représentants associatifs va être transmis depuis la boite mail de la mairie.

2. Site Internet

Le site Internet a été développé par le prestataire retenu ; il doit être désormais être alimenté. Pour le moment, un début de travail sur les textes du premier onglet « découvrir Saint-Jean » ont été déplacés mais non modifiés.
Il est proposé aux conseillers municipaux de se répartir le travail de réécriture de certains textes et de relecture d'autres textes à faire d'ici le prochain conseil municipal.

CONVENTION TRIENNALE CDG69

Le Centre des Gestion du Rhône (CDG69) propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du CDG69 tout au

long de l'année. Parmi ces missions, la Commune de Saint-Jean-des-Vignes souhaite renouveler sa convention 2025-2027 pour bénéficier de :

- La médecine préventive (435€ par an, contre 400€ lors de la dernière convention),
- L'inspection hygiène et sécurité (qui ne donne pas lieu à un financement compte tenu de la taille de notre Commune),
- Le conseil en droit des collectivités (370€ par an, contre 350€ lors de la dernière convention),
- La mission retraite dans le cadre du traitement des cohortes (40€ par an et par agent si déjà fait, sinon 60€ par an et par agent tous les 5 ans).

→ Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, DECIDE que la Commune de Saint-Jean-des-Vignes souscrive les 4 conventions susmentionnées avec le CDG69 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- **Noel intercommunal :** cette année, c'est la Commune de Saint-Jean-des-Vignes qui invite le personnel/leurs familles et les élus de Lozanne et Belmont. Cet évènement aura lieu le mardi 17 décembre à partir de 18h30 en salle communale.

- **Visite des élus à l'Assemblée nationale** : 6 à 9 conseillers/conjoints de conseillers seront présents le 29 octobre prochain.

- **Course des 9 clochers** : la Commune de Saint-Jean-des-Vignes présentera une équipe pour la ronde des clochers organisée le 12 octobre prochain. Le 13 octobre, les coureurs de la course des 9 clochers traverseront le village de Saint-Jean-des-Vignes.

- **Formation PSC1** : elle aura lieu le mardi 22 octobre prochain dans les locaux de l'école et a été proposée aux agents municipaux, aux professionnelles de l'école et aux élus.

SEANCE LEVEE A 22h30.

PROCHAINS CONSEILS : les derniers vendredis du mois à savoir pour 2024-2025 :
25 octobre - 29 novembre - 31 janvier - 28 février - 28 mars - 25 avril - 30 mai - 27 juin